

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1376

présenté par
Mme Mazetier et M. Colas

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« neuvième alinéa du présent II »

les mots :

« 3° du I »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.